

Le Prix Arts et Métiers de l'Innovation

Règlement

1. JURY

Le jury est formé de représentants des milieux économiques et scientifiques, régionaux et nationaux. Il est présidé par un membre du Conseil de la région de Meknès-Fès ou du Directeur du Centre Régional d'Investissement de Meknès. La vice-présidence est assumée par le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Meknès.

La décision d'attribution du prix Arts et Métiers de l'Innovation appartient au jury. Ce dernier se prononce sur la base des dossiers de candidature qui lui ont été soumis. L'attribution du prix se décide à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Les décisions du jury font l'objet d'un procès-verbal signé par le président.

Dans le but de faciliter son jugement sur les propositions soumises, le jury peut recourir à des experts.

2. PRIX

Prix Arts et Métiers de l'innovation (ou Prix InnovAM) : il est attribué à tout innovateur qui aura présenté globalement la meilleure innovation, répondant à tous les critères et affichant un fort potentiel commercial. Il consiste en un montant de **50 000 DH** et la mise à disposition de plateformes médiatiques.

Le jury peut aussi attribuer la **Mention GreenTech** à tout finaliste qui aura présenté globalement le meilleur projet orienté vers l'écologie et le développement durable. Elle consiste en un montant de **15 000 DH**.

Le jury peut aussi attribuer la **Mention EnergyTech** à tout finaliste qui aura présenté globalement le meilleur projet de Gestion de l'énergie. Elle consiste en un montant de **10 000 DH**.

Un diplôme est remis aux trois (3) finalistes du Prix InnovAM.

Si aucun finaliste ne présente un projet d'un intérêt suffisamment convaincant, le prix n'est pas attribué.

3. FINALISTES

Le jury désigne trois (3) finalistes dont le projet est susceptible d'obtenir un prix.

4. CRITERES D'EVALUATION

Les propositions soumises seront évaluées par le jury d'après les critères suivants:

- Degré d'innovation technologique ;
- Degré d'innovation de marché ;
- Potentiel commercial (succès commercial récent ou attendu) ;
- Utilité pour la société, pour l'économie régionale et pour l'environnement.

5. CATEGORIES

Les catégories prioritaires du Prix *InnovAM* sont :

Eco-Innovation : Diminution des émissions CO2, Mobilité écologique, Efficacité énergétique, Energies vertes, Traitement des déchets, Développement durable, Matériaux innovants respectueux de l'environnement.

Agriculture et Agro-Industrie : Sécurité alimentaire, Agriculture commerciale ou orientée vers le marché, Agriculture à petite échelle ou de subsistance.

Technologies Numériques : Télécommunications, réseau, Logiciels complexes et embarqués, bases de données, Sécurité informatique, Electronique, bureautique, Outils de conception et développement de systèmes, Technologies de connectivité, Robotique et objets communicants.

Industrie Manufacturière et services : Technologie de production ; Produits à haute valeur ajoutée, Produits écologiques et/ou de haute qualité ; Produit à faible consommation de matières premières et d'énergie, Prestations de services dans le secteur santé et/ou du bien-être.

6. PARTICIPATION

La participation est réservée aux étudiants des cycles Ingénieur, Master ou Doctorat d'une Université marocaine.

7. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent contenir les éléments suivants :

- Nom, prénom et adresse ;
- Innovation proposée et Description ;
- Indications sur l'année et le lieu de développement de l'innovation ;
- Marché et concurrence ;
- Résultats de commercialisation ou perspectives ;
- Intérêt du projet pour la société, l'économie régionale et l'environnement.

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **15 Février 2019** en format électronique, à l'adresse innovam@ensam.umi.ac.ma, ou en format papier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

ENSAM, Marjane 2, BP 15250 Al-Mansour
CP 53000
Meknès, MAROC

Le secrétariat de l'ENSAM-Meknès prend toutes les mesures nécessaires pour recueillir les propositions.

Tous les projets sont traités confidentiellement.

8. PROCLAMATION OFFICIELLE DU PRIX

Tous les finalistes sont invités à la réception officielle de remise du prix. Cette dernière fait partie du programme de la journée du Forum ENSAM-Entreprises organisé chaque année par l'ENSAM-Meknes